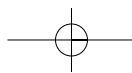
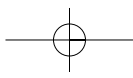
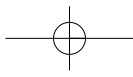


# Marroc



- chiffres clés**
- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 446
  - Population en milliers (2000) : 29 878
  - PIB par hab. en dollars (2000) : 1 120
  - Espérance de vie (1995-2000) : 66.6
  - Taux d'analphabétisme (2001) : 50.1





# Maroc

LE MAROC A CONNU UNE CROISSANCE relativement faible de son revenu réel ces dernières années (avec un rythme de croissance annuel moyen du PIB réel de 2.8 pour cent entre 1997 et 2000 et de 1.6 pour cent pour le PIB réel par habitant sur cette même période). L'évolution du PIB est marquée par des mouvements erratiques liés aux variations de la production agricole. La dégradation des indicateurs sociaux et l'accroissement des inégalités hypothèque par ailleurs les conditions d'une croissance durable. En 2001 la hausse des investissements (financés par les recettes de privatisation) et des salaires publics d'une part, la dévaluation de 5 pour cent du dirham par rapport au dollar d'autre part, devraient favoriser une reprise de la croissance du

PIB réel de l'ordre de 4.8 pour cent, accompagnée d'une légère tension sur les prix (taux d'inflation de 2.1 pour cent). La poursuite de la politique de relance des investissements publics et une nouvelle dévaluation du dirham (5 pour cent) pourraient permettre de connaître un rythme de croissance plus soutenu en 2002 (croissance du PIB réel de 5 pour cent), avec inflation limitée (1.6 pour cent). Il s'accompagnerait en outre d'un déficit commercial relativement important (environ 9 pour cent du PIB) sous la pression d'importations entretenues par l'accroissement de la demande et par un taux de change effectif réel encore élevé.

**Le Maroc a connu une croissance relativement faible de son revenu réel ces dernières années**

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données de la Direction des statistiques du Maroc.

## Développements économiques récents

Le secteur primaire représente 16 pour cent de la valeur ajoutée domestique et emploie environ 48 pour cent de la population active. La production agricole reste fortement dépendante des conditions climatiques. Les surfaces irriguées ne représentent environ que 13 pour cent de la surface cultivée. La branche agricole est largement dominée par des exploitations de faible taille

et faiblement mécanisées. Les fermes modernes de grande taille sont principalement orientées vers les cultures d'exportation (cultures maraîchères et agrumes), et concentrent une grande partie des surfaces irriguées.

En 2000, 73 pour cent de la surface agricole utile (SAU) est consacrée à la culture céréalière, tandis que l'agriculture d'exportation emploie 22 pour cent de la SAU. Deux années de sécheresse consécutives ont mis à mal la production céréalière. La production totale

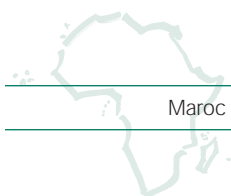
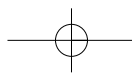
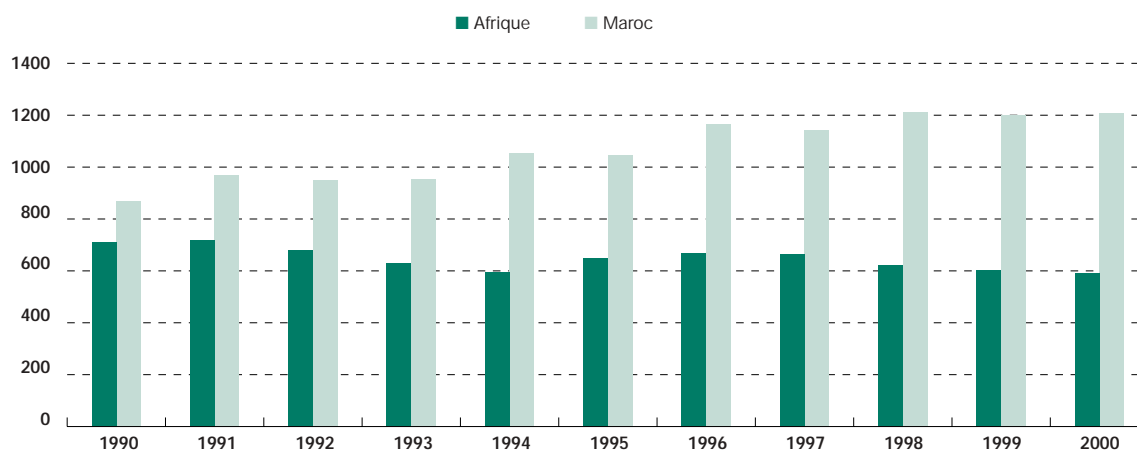


Figure 2 - PIB par habitant au Maroc et en Afrique (en dollars courants)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et de la Direction des statistiques du Maroc.

du secteur a chuté de 49 pour cent entre la campagne 1998/1999 et 1999/2000, la sécheresse persistante en 2001 aurait déjà provoqué une perte de récoltes équivalente à un cinquième de la superficie totale. A l'inverse, la production d'agrumes s'est accrue de 7 pour cent, mettant en évidence l'existence d'une production agricole à deux vitesses : l'une irriguée, en pleine croissance et tournée vers les marchés extérieurs, l'autre archaïque et orientée vers la consommation domestique.

Le secteur de la pêche détient un fort potentiel de développement. La non-reconduction des accords entre le Maroc et l'Union européenne, qui ont expiré en décembre 1999 (ainsi qu'avec la Russie), permet aux entreprises marocaines d'exploiter l'intégralité des ressources halieutiques du pays. Le volume de la pêche nationale a de fait progressé de 20 pour cent en 2000. Depuis 1997, le gouvernement marocain mène un plan ambitieux de développement du secteur comprenant la modernisation et l'expansion de la flotte et des ports de pêche. L'objectif est de doubler la production entre 1999 et 2003. Le développement du secteur pourrait ainsi créer à terme 100 000 emplois.

Le secteur minier est largement dominé par le phosphate, dont le Maroc est le troisième producteur et le premier exportateur mondial. Le secteur connaît actuellement une légère récession suite à une baisse des volumes d'exportation du secteur depuis le pic de

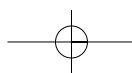
1997 (la production s'est réduite de 7 pour cent entre 1997 et 2000).

Le secteur secondaire représente environ 30 pour cent du PIB marocain et emploie 20 pour cent de la population active. La croissance du secteur est modérée depuis 1997 avec un rythme annuel moyen de 3 pour cent.

L'industrie manufacturière représente 66 pour cent de la valeur ajoutée du secteur secondaire. Elle repose principalement sur l'industrie agro-alimentaire (36 pour cent), l'industrie chimique et parachimique (32 pour cent), l'industrie du textile et de la confection (17 pour cent), et l'industrie mécanique et métallurgique (12 pour cent).

L'industrie agro-alimentaire a connu une forte progression ces dernières années : 15 pour cent entre 1997 et 2000 (5 pour cent en 2000). Toutefois, le secteur, largement dominé par des entreprises familiales, reste peu compétitif.

L'industrie chimique et para-chimique est intégrée en aval du secteur minier. Sa production consiste essentiellement à transformer le phosphate en engrais et acide phosphorique à destination de l'exportation. L'acide phosphorique et les engrais représentent à eux seuls 12 pour cent de la valeur totale des exportations. La production du secteur a augmenté de 10 pour cent depuis



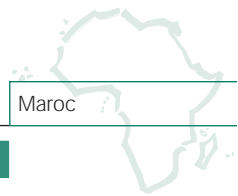
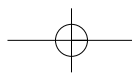
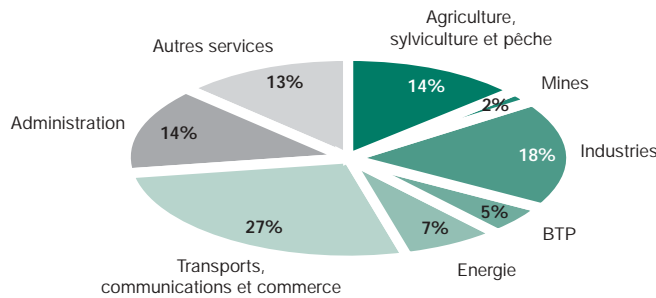
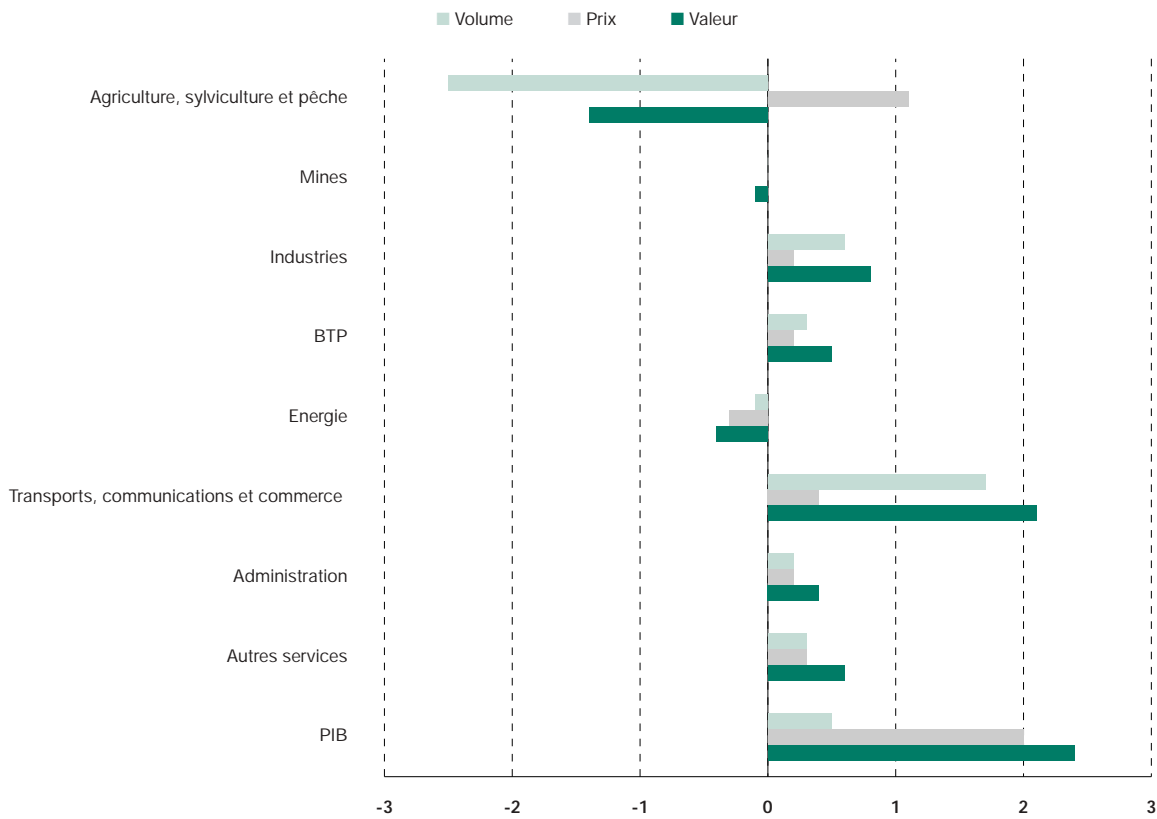


Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2000



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction des statistiques du Maroc.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2000

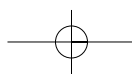


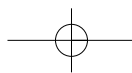
Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction des statistiques du Maroc.

1997 (3 pour cent en 2000). Cette évolution témoigne de la volonté des autorités marocaines (l'Office Chérifien des Phosphates) d'accroître la valeur ajoutée domestique de la branche en développant la production de ses dérivés.

L'industrie du textile et de l'habillement est fortement orientée vers les exportations dont elle représente 34 pour cent de la valeur totale. Aussi la production de ce secteur

est fortement soumise aux conditions de la concurrence internationale. Elle a été handicapée par l'appréciation réelle du dirham, et doit par ailleurs s'apprêter à faire face au démantèlement des accords multi-fibres (qui sera complet en 2005). Suite à des conditions défavorables, le secteur a supprimé 44 000 emplois en 1999, soit 23 pour cent de l'emploi total de la branche et 3 pour cent de l'emploi industriel total.





Depuis 1997, c'est le BTP qui s'est montré le plus dynamique, avec un taux de croissance réel moyen de 5 pour cent (6 pour cent en 2000). La croissance du secteur a été principalement stimulée par un programme de construction d'habitat social (en remplacement des bidonvilles) lancé en 1994 par le gouvernement, avec le soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds.

Le tertiaire emploie 32 pour cent de la population active, et représente 54 pour cent du PIB. C'est en outre le secteur qui a connu la plus forte croissance ces dernières années. En particulier, les sous-secteurs transport et communication, et commerce ont progressé respectivement de 28 pour cent et de 19 pour cent en termes réels depuis 1997.

Les télécommunications sont en pleine restructuration. Le monopole public de Maroc Telecom a été cassé en 1999 par la mise en vente d'une licence GSM. Le capital de la

société publique a été ouvert et le Groupe Vivendi est entré dans le capital de la société à hauteur de 35 pour cent au début 2001. D'ici 2003, deux licences privées de télécommunication (une mobile et une fixe) devraient être à nouveau offertes et 15 pour cent supplémentaires du capital de Maroc Telecom devraient être mis en vente.

Le tourisme est en forte expansion. Les recettes du tourisme représentent la principale source de devises du pays et ont progressé de 13 pour cent en 2000 en dirham courant (29 pour cent depuis 1998). Le secteur dispose en outre d'une marge d'expansion. A titre de comparaison, la capacité totale du pays est actuellement de 95 180 lits, alors qu'elle est d'environ 185 000 en Tunisie. Le gouvernement marocain mène une politique de promotion du secteur par le biais d'incitations fiscales et par la privatisation d'hôtels publics. Plusieurs projets d'investissements sont en cours, en particulier dans les régions d'Agadir et de Marrakech.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>21.3</b>	<b>22.2</b>	<b>23.4</b>	<b>24.3</b>	<b>23.5</b>	<b>23.6</b>
Publique	3.7	2.7	2.9	3.0	3.3	3.3
Privée	17.6	19.4	20.5	21.3	20.2	20.4
<b>Consommation finale</b>	<b>85.2</b>	<b>86.1</b>	<b>85.1</b>	<b>86.8</b>	<b>86.4</b>	<b>85.7</b>
Publique	17.3	18.0	19.2	19.4	20.8	20.4
Privée	67.9	68.1	66.0	67.4	65.6	65.3
<b>Contribution de l'extérieur</b>	<b>-6.5</b>	<b>-8.3</b>	<b>-8.6</b>	<b>-11.0</b>	<b>-9.9</b>	<b>-9.3</b>
Exportations	27.2	17.7	18.9	20.2	19.7	20.1
Importations	-33.7	-26.0	-27.5	-31.3	-29.6	-29.4

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

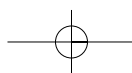
La croissance du revenu domestique a été principalement tirée par la consommation des ménages, avec un taux de croissance réel de 5 pour cent. L'augmentation des investissements se serait ralentie en 2000 (3 pour cent en termes réels) après avoir connu un rythme de croissance soutenu pendant les années précédentes. Les investissements publics réels ont progressé de 7 pour cent en 2000, mais leur part dans le PIB reste encore faible. L'expansion de la demande intérieure supérieure à celle du PIB indique une insuffisance de l'offre et s'est soldée par un accroissement

des importations, et donc du déficit commercial extérieur.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

Le budget de l'État est resté globalement proche de l'équilibre ces dernières années, présentant même un excédent en 1999 suite à la vente de la seconde licence



GSM. L'année 2000 s'est en revanche terminée sur un déficit budgétaire représentant près de 6 pour cent du PIB. Le gouvernement a en effet choisi de maintenir son programme de dépenses malgré le retard pris dans la privatisation de Maroc Telecom dont il était initialement prévu d'encaisser les recettes en 2000 dans la loi de finances. Au-delà du caractère en partie conjoncturel du solde 2000, le budget de l'État marocain subit la contrainte de dépenses courantes prépondérantes (soit 75 pour cent des dépenses totales en 2000), laissant ainsi peu de place pour les investissements publics et les réformes structurelles. Une masse salariale excessive (40 pour cent des dépenses totales et 12 pour cent du PIB) explique en grande partie cette structure budgétaire.

On recense environ 770 000 fonctionnaires, soit 8 pour cent de la population active. De plus, les intérêts sur la dette extérieure, quoiqu'en déclin, restent importants (17 pour cent des dépenses totales). Enfin, un système de subventions aux prix au consommateur (énergie et produits alimentaires de base) absorbe 6 pour cent des dépenses totales. Les investissements publics ne représentent que 17 pour cent des dépenses totales, soit un peu moins de 6 pour cent du PIB en 2000. Toutefois, ce chiffre est en progression grâce à la création du fonds Hassan II auquel est allouée la majeure partie des recettes de privatisation et dont l'objet est de financer en priorité le développement des infrastructures publiques.

Tableau 2 - Tableau des opérations financières de l'État<sup>a</sup> (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>b</sup></b>	<b>23.8</b>	<b>24.4</b>	<b>29.3</b>	<b>24.7</b>	<b>28.6</b>	<b>26.0</b>
Recettes fiscales	21.5	21.8	23.6	22.6	21.1	21.3
<b>Dépenses totales (avec prêts nets)<sup>b</sup></b>	<b>28.9</b>	<b>28.2</b>	<b>28.5</b>	<b>30.6</b>		
Dépenses courantes	22.0	22.3	22.3	23.0		
<i>Sans les intérêts</i>	<i>16.1</i>	<i>17.1</i>	<i>17.2</i>	<i>17.8</i>	<i>19.1</i>	<i>18.6</i>
Salaires	11.1	11.4	11.9	11.8	12.5	12.1
Paiements d'intérêts	5.9	5.2	5.1	5.2		
Dépenses en capital (y.c. Fonds Hassan II)	5.5	4.5	5.1	5.6	6.0	6.0
<b>Solde primaire</b>	<b>0.8</b>	<b>1.3</b>	<b>6.0</b>	<b>-0.6</b>	<b>1.9</b>	<b>-0.2</b>
<b>Solde global</b>	<b>-5.1</b>	<b>-3.8</b>	<b>0.9</b>	<b>-5.9</b>		

a. Notons que jusqu'en 2000, l'exercice fiscal se réalisait sur une période comprise entre juillet et juin. La présentation en année calendaire ne correspond donc pas à la logique des programmations budgétaires.

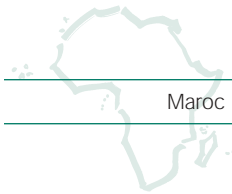
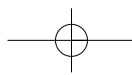
b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

Le poids des dépenses courantes devrait également augmenter à court terme. La dévaluation devrait en effet accroître le service de la dette publique extérieure et augmenter les subventions aux prix des biens importés (pétrole et surtout céréales). Le système de subventions a toutefois été allégé, car il devenait trop onéreux pour l'État marocain depuis la hausse des cours pétroliers en 2000. En outre, le relèvement de 10 pour cent du salaire minimal en octobre 2000 et la titularisation d'une partie des agents de l'État augmentera mécaniquement le coût salarial de la fonction publique.

La libéralisation du secteur bancaire d'une part (suppression de l'encadrement du crédit en 1991, libéralisation des taux d'intérêt débiteurs en 1992 et

des taux créditeurs en 1996) et d'autre part une politique monétaire expansionniste (réduction des taux directeurs de la Banque centrale sur le marché monétaire et des réserves obligatoires) ont eu pour effet de réduire significativement les taux d'intérêt. Ainsi le taux moyen d'intervention nominal de la Banque centrale a baissé de 144 points de base depuis 1997 pour atteindre 5.1 pour cent en 2000 (soit 3.2 pour cent en termes réels). Le taux de base bancaire nominal a quant à lui diminué de 200 points de base et atteint actuellement 7.2 pour cent (soit 5.4 pour cent en réel) pour les crédits inférieurs à 2 ans depuis 1997. De fait, l'encours des crédits à l'économie rapporté au PIB est passé de 50 pour cent à 60 pour cent entre 1997 et 2000 (en progression de 7 pour cent en 2000). Outre la baisse



des taux d'intérêts, cette évolution des crédits à l'économie a été facilitée par la réduction des créances du système bancaire sur l'État (le ratio Créances sur l'État/PIB a diminué de 10 pour cent entre 1997 et 2000). En conséquence, la progression du ratio M3/PIB a été soutenue ces dernières années (14 pour cent depuis 1997 et 5 pour cent en 2000), mais ne s'est pas pour autant traduite par un regain de pressions inflationnistes. L'inflation est restée en effet modérée, l'indice des prix à la consommation a progressé de 1.9 pour cent en 2000, contre 0.7 pour cent en 1999. L'impact sur les prix de la dévaluation en avril 2001, limité pour l'instant, conditionnera le maintien éventuel de la politique monétaire expansionniste. L'objectif de la Banque centrale est de maintenir un taux d'inflation annuel inférieur ou égal à 2.5 pour cent.

Par ailleurs, le cours du dirham est fixé en fonction d'un panier de devises dont la pondération a été remaniée en avril 2001, ce qui a conduit à une dévaluation d'environ 5 pour cent. Cette décision intervient dans un contexte de dégradation de la balance commerciale du Maroc et d'abaissement des droits de douane pour les produits européens, ainsi que sous les pressions répétées du secteur du textile et de l'habillement (dont le syndicat réclamait une dévaluation de 10 pour cent du dirham). En outre, la stabilité des prix et la réduction du poids de la dette extérieure favorisaient une telle opération. S'il est encore trop tôt pour juger des effets réels de la dévaluation sur les équilibres macro-économiques, on peut en revanche observer que celle-ci n'est pas suffisante pour rétablir la compétitivité-prix des produits marocains. En effet, le taux de change effectif réel s'était apprécié de 22 pour cent en 2000 depuis la dernière dévaluation du dirham en 1990.

### *Position extérieure*

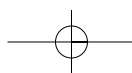
A l'aube d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC et à l'heure de l'ouverture du marché marocain avec les accords de libre-échange UE/Pays méditerranéens, l'économie marocaine est en passe d'être confrontée à une concurrence plus rude, qui concernera aussi bien son marché intérieur que son marché extérieur. Le Maroc pourrait toutefois aussi

jouer d'une plus grande ouverture du marché européen pour ses produits agricoles.

En 2000, la balance commerciale marocaine s'est fortement dégradée (-34 pour cent en dirham courant, d'après l'Office des changes) sous la pression d'une croissance plus importante des importations (15 pour cent) que des exportations (7 pour cent). Ainsi le taux de couverture des importations par les exportations est tombé à 64 pour cent. Les importations de produits pétroliers (12 pour cent des importations totales) et de céréales (6 pour cent) sont les principaux facteurs de l'accroissement des importations. La facture pétrolière devrait cependant voir son poids diminuer à terme suite à la découverte de champs pétrolifères et gaziers. Les réserves (non encore prouvées) pourraient représenter 15 à 30 ans de consommation du pays. Toutefois, l'exploitation du site de Sidi Belkacem 1 ne pourra probablement pas être effective avant 2003. La progression des importations céréalières s'explique quant à elle par la chute de la production domestique suite à la sécheresse. Enfin, l'importation de biens d'équipement (21 pour cent des importations) a fortement baissé en 2000 (-9 pour cent), confirmant le ralentissement de l'investissement privé.

Les exportations ont été tirées par le secteur de la pêche, dont la part dans le total des exportations s'élève à présent à 10 pour cent. En revanche, les exportations du secteur habillement (32 pour cent des exportations totales) n'ont progressé que de 2.7 pour cent du fait de l'appréciation réelle du dirham et de l'ouverture du marché européen à d'autres pays exportateurs. Les exportations de la filière phosphate (phosphate, acide phosphorique, engrais), qui représentent près de 17 pour cent des exportations totales du pays en 2000, ont aussi légèrement diminué en valeur.

Le déficit commercial est en grande partie compensé par le compte des invisibles. Les recettes du tourisme d'une part, et les transferts des Marocains résidant à l'étranger de l'autre constituent une source importante de devises pour l'économie marocaine. Les deux postes ont respectivement augmenté de 13 pour cent et de 18 pour cent en 2000 (en dirhams). Enfin la réduction du service extérieure de la dette permet de limiter le





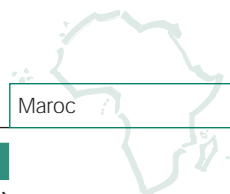


Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
Balance commerciale	-7.5	-6.5	-6.9	-9.0	-8.2	-7.6
Exportations de biens (f.o.b.)	20.7	19.9	21.3	22.5	22.2	22.6
Importations de biens (f.o.b.)	-28.1	-26.4	-28.2	-31.5	-30.3	-30.2
Services	0.8	2.4	3.1	3.3		
Revenu des facteurs	-4.0	-2.9	-2.8	-2.8		
Transferts courants	7.1	6.5	6.1	6.8		
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-3.6</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.5</b>	<b>-1.7</b>		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

déficit du compte courant à 1.7 pour cent du PIB en 2000.

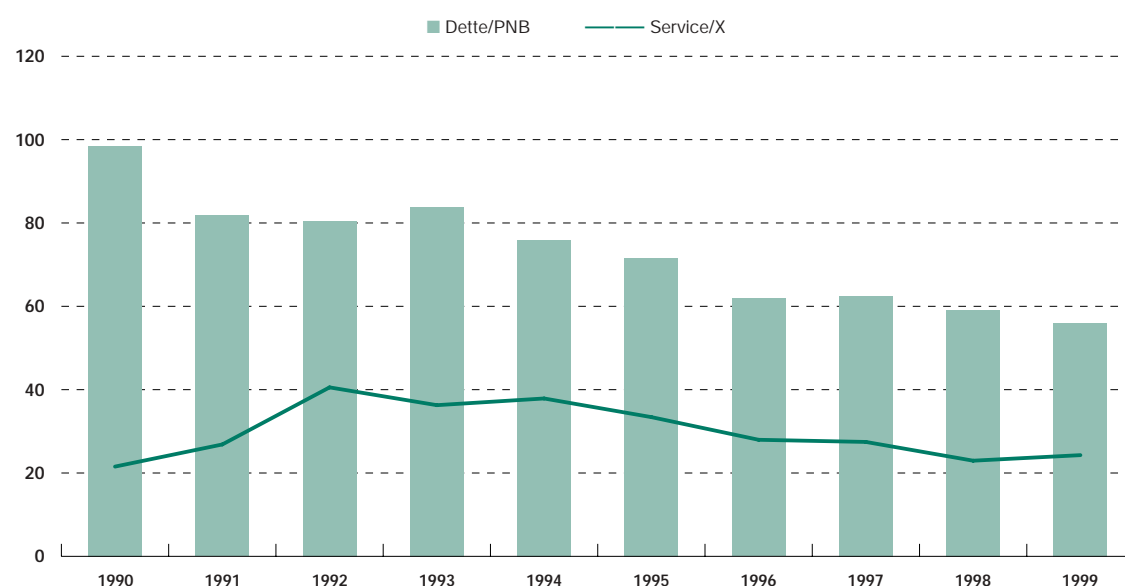
En dehors des privatisations ou des ventes de concessions, les investissements directs étrangers (IDE) restent faibles au Maroc. Les contraintes administratives, le manque de sécurisation juridique des investissements, ou encore les incertitudes sur la conjoncture socio-politique sont majoritairement invoqués comme facteurs principaux de blocage au développement des IDE au Maroc. Le développement des secteurs du tourisme et du pétrole, et la poursuite de la privatisation d'entreprises publiques devraient toutefois augmenter le montant de ces investissements à court-moyen terme.

Les recettes des privatisations et l'équilibre de la balance courante ont permis d'accroître les réserves de devises du pays de 57 pour cent (en dollars) entre 1995 et 1999 (dont 28 pour cent en 1999 suite à la vente de licence GSM). Le stock de réserves de devises a en revanche diminué de 15 pour cent en 2000, pour de nouveau augmenter en 2001 avec la vente d'une partie du capital de Maroc Telecom. Les réserves représentaient 5.5 mois d'importations fin 2000 (contre 7 mois en 1999).

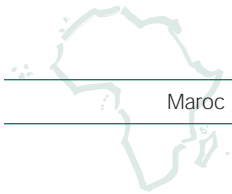
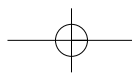
Sous l'effet de plusieurs rééchelonnements de la dette auprès des Clubs de Paris et de Londres depuis 1983, d'efforts d'ajustements entrepris depuis le début

219

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations de biens et services



Source : Banque mondiale (2001), *Global Development Finance*.



des années 80, et de la mise en œuvre de procédures bilatérales de reconversion de dette, les nouveaux tirages ont pu être inférieurs aux amortissements, réduisant ainsi le poids de la dette extérieure du Maroc depuis 1985. Celui-ci atteint à présent un niveau soutenable. Le ratio de la dette sur le PNB était en 1999 de 56 pour cent, et celui du service de la dette sur les exportations de 24.3 pour cent (contre respectivement 71.6 pour cent et 33.4 pour cent en 1995). Le risque de défaut de liquidité peut être par ailleurs écarté, les réserves de devises représentant actuellement environ 22 mois du service de la dette extérieure.

Un peu plus d'un tiers de la dette extérieure du Maroc est détenu par les membres du Club de Paris et un autre tiers par les institutions internationales. La part des créanciers bilatéraux tend à se réduire sous l'effet des procédures de reconversion de dette. Depuis 1996, la France, l'Italie et l'Espagne ont procédé à des reconversions de dette en investissements privés (*debt equity swap*) pour un montant légèrement supérieur à 600 millions de dollars (représentant un peu plus de 3 pour cent du stock de la dette officielle en 1995). Par ailleurs, le gouvernement marocain a engagé une gestion active de sa dette depuis 1997 en profitant de la baisse des taux sur les marchés de capitaux. Le gouvernement marocain a ainsi émis des eurobonds sur le marché financier international de façon à racheter les prêts antérieurs effectués à des taux élevés. Au second semestre 2000, une émission d'eurobonds pour 500 millions d'euros a ainsi été lancée par le gouvernement marocain.

220

## Questions structurelles

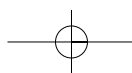
Jusqu'en mars 2000, le Maroc a pu jouir de préférences commerciales accordées par les pays de l'UE. L'accord de libre-échange selon les termes de Barcelone (signé en 1996 pour le Maroc) introduit pour la première fois la réciprocité des préférences tarifaires pour les biens industriels entre l'UE et les

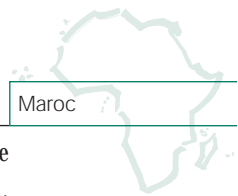
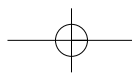
pays méditerranéens. De fait, les préférences accordées par l'UE étant initialement plus importantes, les accords se traduiront essentiellement par un désarmement tarifaire du Maroc par rapport aux importations de produits industriels en provenance des pays de l'UE. La libéralisation complète du marché devrait ainsi être effective en 2012. A l'heure actuelle, les secteurs agricoles et de la pêche sont exclus des termes de l'accord mais sont inscrits au programme des prochaines négociations. De manière paradoxale, les accords commerciaux actuels entre le Maroc et l'Union européenne favorisent la production céréalière, alors qu'ils contraignent la production maraîchère et d'agrumes où les avantages comparatifs sont les plus importants pour le Maroc<sup>1</sup>.

La libéralisation des échanges industriels ne sera pas appliquée de manière uniforme. Les droits et taxes à l'importation (DTI) sur les biens non produits au Maroc sont en effet plus rapidement abaissés que pour les produits concurrençant la production locale. Pour ces derniers produits (essentiellement : produits alimentaires, minéraux, appareillage électrique et véhicules), la libéralisation du marché ne débutera qu'en 2003 et sera étalée ensuite sur une période de 10 ans avec un abaissement constant des taux de 10 pour cent. Pour les autres produits, l'abaissement des DTI se réalisera par tranches de 25 pour cent, deux réductions ayant déjà eu lieu (mars 2000 et mars 2001). L'importation des biens d'équipement a été en revanche totalement libéralisée dès le 1er mars 2000. Pour l'instant, le taux de protection effectif de l'économie marocaine s'est donc plutôt accru.

En raison de l'importance des relations du Maroc avec l'UE (elles représentent les trois-quarts des exportations du Maroc et les deux-tiers de ses importations), les accords devraient avoir des conséquences substantielles sur l'économie marocaine. Ils entraîneront directement deux problèmes pour l'État marocain. D'une part, les DTI représentant 18 pour cent des recettes fiscales, la réduction des tarifs douaniers

1. Les droits de douanes appliqués par le Maroc aux céréales originaires de l'UE sont fixés à 144 pour cent, dans la limite de contingents d'importations relativement faibles (ils sont même plus élevés au-delà de ces quotas). A l'opposé, l'expansion du secteur des agrumes et primeurs est limitée par les quotas d'importation saisonniers fixés par la Communauté européenne. Les prochaines négociations entre le Maroc et l'UE doivent précisément porter sur ces points.





obligera les autorités marocaines à mettre en œuvre une réforme de leur système fiscal (transition fiscalodouanière). D'autre part, la production industrielle marocaine pourrait être aussi fortement amputée par la concurrence des produits européens. Les autorités ont mis en place des mesures d'accompagnement pour améliorer la compétitivité et moderniser les PME locales (programme de mise à niveau). Ce programme ne semble toutefois pas connaître un grand succès auprès des entreprises.

En parallèle à l'accord d'association UE/Maroc, les autorités marocaines ont engagé un programme de relance et de restructuration du tissu économique. Ce programme est à la fois basé sur la réforme du marché du travail, la privatisation de sociétés et de services publics, et la promotion des investissements directs étrangers.

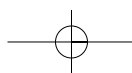
La compétitivité des industries manufacturières s'est détériorée ces dernières années sous la pression des coûts de la main-d'œuvre et d'une appréciation réelle du taux de change. Par conséquent, le gouvernement s'est engagé dans un processus de refonte du code du travail afin d'introduire une plus grande flexibilité au sein du marché. Toutefois, les pressions sociales (hausse du chômage et de la pauvreté) ont fait périlcliter les négociations sur le nouveau code du travail en avril 2000, les points d'achoppement portant essentiellement sur les conditions de licenciement des salariés. Néanmoins, le manque de compétitivité de la main-d'œuvre locale ne proviendrait pas principalement du niveau des salaires, mais plutôt du manque de qualification. Ainsi, l'amélioration de la compétitivité des entreprises marocaines passerait par la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle.

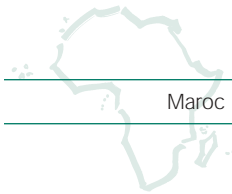
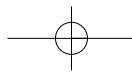
Les privatisations les plus importantes ont eu lieu dans les télécommunications avec la vente d'une partie du capital de Maroc Telecom et la déréglementation du secteur. La prochaine ouverture importante de capital d'une société publique devrait intervenir en 2002 avec l'offre de 40 pour cent du capital de Royal Air Maroc. En tout, les privatisations futures devraient concerner une cinquantaine d'entreprises. Soixante entreprises ont déjà été privatisées depuis le premier

décret sur les privatisations en 1990 (soit une recette d'environ 3.9 milliards de dollars entre 1993 et 2001, dont 2.2 milliards provenant de l'ouverture du capital de Maroc Telecom). Par ailleurs, l'État se désengage progressivement des secteurs de l'eau et de l'électricité en offrant des concessions au secteur privé : construction d'une centrale électrique à Tahaddart, distribution d'électricité et d'eau dans la région de Tétouan à Tanger, distribution d'eau à Casablanca.

Le secteur bancaire est en pleine restructuration. L'État prend en partie en charge la réhabilitation financière de trois banques publiques pour les préparer à une prochaine privatisation. En particulier la santé financière du Crédit Immobilier et Hôtelier a été mise à mal par des affaires de corruption et de malversation. Le poids des crédits douteux et litigieux dans le bilan de la banque a obligé l'État et un collectif de neuf banques secondaires à se porter prêteur en dernier ressort. En revanche, la Banque Centrale Populaire (première banque marocaine) pourrait être privatisée courant 2002.

Un programme de promotion des investissements privés nationaux et étrangers a été mis en œuvre depuis le milieu des années 90 : promulgation d'une loi sur les zones franches et d'une loi cadre sur les investissements (la Charte des investissements) en 1995, élaboration d'un code du commerce en 1996, institution des tribunaux de commerce en 1997. Les textes assurent de nombreux avantages fiscaux pour favoriser les investissements, notamment étrangers. Les textes prévoient également une simplification des procédures administratives pour la création d'entreprises, avec l'instauration de guichets uniques pour les nouveaux investisseurs. En pratique toutefois, les procédures administratives restent contraignantes : les décrets d'application tardent à paraître et les lois ne semblent pas se concrétiser sur le terrain. De fait, le développement des zones franches en est encore à ses balbutiements. Celle de Tanger, la plus importante potentiellement, est de plus contrainte par le retard pris dans le projet de réhabilitation du port de Tanger suite à un désaccord intervenu entre Bouygues et l'État marocain. En outre, le statut du foncier est également compliqué par les pratiques coutumières. L'achat d'un terrain constructible





peut prendre de plusieurs mois à plusieurs années selon son statut juridique. Enfin, le secteur privé se plaint d'une sécurisation juridique des investissements très aléatoire du fait de la corruption des organes judiciaires. Ainsi le poids de l'administration et son dysfonctionnement restent visiblement l'une des principales entraves à la croissance économique du pays.

## Contexte politique et social

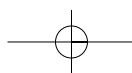
Ce n'est que tardivement et avec une grande prudence que le roi Hassan II a impulsé un mouvement de démocratisation du régime. Si un système parlementaire et multipartite a été instauré, l'essentiel du pouvoir demeure entre les mains du roi. En mars 1998, cependant, le roi a nommé pour la première fois au poste de Premier ministre un dirigeant de l'opposition, Abderrahmane el-Youssoufi, leader historique de l'opposition de gauche modérée, qui forma le premier gouvernement d'alternance. La disparition du roi Hassan II en juillet 1999 semble avoir accéléré le processus de démocratisation du pays. Son successeur et fils aîné, le roi Mohammed VI, rapidement surnommé le "roi des pauvres", nourrit auprès de la population de nombreuses attentes en matière de développement social et d'ouverture politique. Le roi a déjà autorisé le retour d'exilés politiques, s'est prononcé en faveur de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. De nouvelles élections législatives auront lieu en novembre 2002.

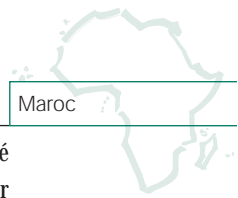
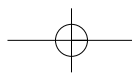
Pourtant, au-delà de ces premiers gestes symboliques, le processus de libéralisation politique et de réforme sociale semble aujourd'hui marquer le pas. Les restrictions sur la liberté de la presse demeurent : les médias n'ont toujours pas le droit de critiquer le roi, de commenter le rôle de l'Islam, les atteintes passées aux droits de l'Homme ou la politique du gouvernement relative au Sahara occidental. Par ailleurs, le sort de cette région riche en phosphates, récupérée par le Maroc après le retrait des forces espagnoles en 1975, constitue un épineux problème politique et alimente une tension permanente entre l'Algérie et le Maroc. Un accord de cessez-le-feu est intervenu en 1991 entre le Front Polisario, mouvement indépendantiste, et les autorités

marocaines qui se sont mis d'accord sur le principe d'un référendum sur l'autodétermination organisé sous l'égide de l'ONU. Initialement programmée en 1992, cette consultation populaire achoppe toujours sur la question du recensement des électeurs et ne devrait pas avoir lieu avant 2002.

Deux autres facteurs sont des sources indiscutables d'immobilisme : la rigidité de l'administration et la corruption. L'omniprésence de l'administration dans la vie économique a entraîné le développement de pratiques de corruption et de concurrence déloyale. Dans ce contexte, le blocage de la réforme de la justice ou le report de celle du code électoral ne peuvent que renforcer le sentiment d'un environnement juridique incertain. Pourtant, la volonté affichée du gouvernement depuis 1998 de combattre résolument la corruption s'est déjà traduite par diverses mesures concrètes. Une Conférence sur la moralisation de la vie publique s'est tenue en juin 1999, des fonctionnaires impliqués dans des actes de corruption ont été licenciés et plusieurs réformes institutionnelles ont été entreprises : réformes de la Cour des comptes, de la justice, réforme récente de la réglementation des marchés publics, réformes dans l'administration des douanes et des impôts. Ce processus de moralisation de la vie publique est relayé par de nombreuses ONG et par la Confédération générale des entreprises marocaines. Le Maroc se situait en 2000 au 37<sup>ème</sup> rang sur 100 (à égalité avec Maurice) de l'indice de perception de la corruption réalisé par *Transparency International*. Cette place honorable, en comparaison des résultats des autres pays africains, témoigne que les efforts d'assainissement entrepris par le gouvernement n'ont pas été vains.

La détérioration des conditions de vie de la population pourrait toutefois hypothéquer la stabilité politique et sociale du pays. La grève générale, évitée de justesse début 2001, est toujours brandie comme une menace par les organisations marocaines de travailleurs, poussant le gouvernement à adopter des mesures de conciliation comme le gel du programme de réduction des emplois publics. Cette situation est d'autant plus susceptible de dégénérer en de graves troubles sociaux que les espoirs suscités par les changements survenus dans le domaine politique depuis





1998 restent insatisfaits. Depuis le début des années 90, le Maroc est confronté à une situation sociale très dégradée, caractérisée à la fois par une pauvreté grandissante et par un creusement des inégalités. L'indicateur de développement humain du Maroc reste faible (112<sup>ème</sup> rang mondial en 2001, au dernier rang des pays du Maghreb et de l'Egypte, mais au 9<sup>ème</sup> rang des pays africains).

Le ralentissement récent de la croissance a provoqué une hausse du nombre de pauvres d'environ 50 pour cent depuis 1997 : la proportion de la population vivant en-dessous du seuil national de pauvreté atteint 19 pour cent en 1999, contre 13 pour cent en 1997. En outre, les inégalités sont criantes. Dix pour cent des plus pauvres détiennent 2.6 pour cent de la richesse nationale, tandis que dix pour cent des plus riches en possèdent 30.9 pour cent. 75.0 pour cent des pauvres vivent dans les zones rurales. La population rurale souffre en premier lieu de la stagnation des revenus agricoles liée aux sécheresses successives. Selon le PNUD, l'incidence de la malnutrition des enfants (de moins de 5 ans) était en 1997 quatre fois plus élevée en milieu rural (12 pour cent) qu'en milieu urbain (3.3 pour cent). Ces chiffres sont comparables uniquement avec les résultats enregistrés par les PMA. La zone s'étendant de l'est du pays jusqu'aux abords du Sahara forme une ceinture géographique de la pauvreté où l'insuffisance des infrastructures de base, le faible niveau éducatif de la population et la pauvreté monétaire sont exacerbés.

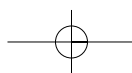
Le taux de chômage urbain est particulièrement élevé (22 pour cent en 1999), celui des femmes (27.6 pour cent) étant plus important que celui des hommes (20.3 pour cent). Le chômage est plus élevé chez les moins de 34 ans (tranche pour laquelle il atteint 30.3 pour cent en 2000), ainsi que chez les détenteurs d'un diplôme universitaire ou du second degré (taux de chômage de 29 pour cent). Les tendances actuelles sont préoccupantes : la population active urbaine continue d'augmenter au rythme annuel de 5 pour cent alors que l'emploi urbain ne progresse que de 4 pour cent. L'économie marocaine devrait croître à un rythme de 6 à 8 pour cent par an pour assurer la création des 200 000 emplois supplémentaires nécessaires pour

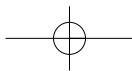
absorber les 150 000 nouveaux entrants sur le marché urbain du travail chaque année et commencer à résorber le chômage.

Bien que l'espérance de vie à la naissance se soit améliorée (69 ans actuellement contre 64 ans en 1993) et que le taux moyen de scolarisation dans l'enseignement primaire ait été doublé depuis les années 60, les performances du Maroc en termes de santé et d'éducation se situent loin derrière celles des pays à revenu comparable. Le taux de mortalité infantile est d'environ 45 pour 1000 en 1999 alors que la moyenne pour la région Proche-Orient/Afrique du Nord se situe à 35 pour 1 000 (24 pour 1 000 en Tunisie, 36 pour 1 000 en Algérie et 41 pour 1 000 en Egypte). La situation sanitaire du monde rural est particulièrement préoccupante : seule la moitié de la population des campagnes a accès à des services de santé adéquats.

Du côté de l'accès à l'éducation, le taux d'analphabétisme au Maroc est l'un des plus élevés du monde arabe : 50 pour cent de la population adulte (15 ans et plus) demeurent analphabètes, contre 44 pour cent en Egypte, 31 pour cent en Algérie et 28 pour cent en Tunisie. Les zones rurales enregistrent un grand retard en matière de scolarisation des individus de 7 à 13 ans : 26.9 pour cent des enfants ruraux n'ont jamais été scolarisés contre 3.3 pour cent des enfants urbains. Les éléments les plus vulnérables de la société marocaine sont les filles et les femmes des zones rurales. Seules 51 pour cent des filles de 7 à 12 ans y sont scolarisées contre 74 pour cent des garçons (cette dernière statistique est de 90 pour cent dans les zones urbaines). On estime que moins de 15 pour cent des femmes vivant en milieu rural savent lire et écrire.

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement, les dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux demeurent encore faibles comparativement aux résultats atteints par les pays du Maghreb. En 1998, les dépenses de santé s'élevaient à 1.2 pour cent du PIB au Maroc contre 2.6 pour cent en Algérie et 2.2 pour cent en Tunisie, tandis que celles consacrées à l'éducation représentaient 5.3 pour cent du PNB en 1997, contre 7.7 pour cent en Tunisie. Cependant, depuis l'accès au trône de Mohamed VI, la lutte contre la pauvreté est





devenue l'une des priorités de l'État. En particulier, le développement rural, à travers les investissements dans les infrastructures de base (routes, électricité, systèmes d'irrigation, activités génératrices d'emploi et de revenus) ainsi que la mise en œuvre d'un programme soutenu d'alphabétisation des populations rurales constituent les priorités du gouvernement marocain dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Un programme d'éducation informelle a été lancé visant l'alphabétisation de jeunes de 8 à 16 ans qui n'ont jamais été scolarisés. Enfin, le développement des activités génératrices de revenus en milieu rural devrait être favorisé grâce à l'institution d'un système de micro-crédits et d'assurance auprès des agriculteurs. Ce programme est financé par

le Fonds Hassan II, lui-même alimenté par les recettes de privatisation et coordonné par l'Agence de développement social. Dans le même temps, le gouvernement semble décidé à transférer une partie des compétences décisionnelles aux organes décentralisés : les 1 547 communes reconnues par la loi comme acteurs privilégiés du développement local, les 44 provinces rurales et les 24 préfectures urbaines qui constituent l'échelon privilégié de l'administration locale, et enfin les 16 régions qui coordonnent l'aménagement du territoire des provinces et des préfectures de leur ressort. Aujourd'hui, le pouvoir dévolu aux élus reste cependant très limité.

